

REGARDS

Magazine international d'informations générales - N°101 - • MARS 2025 Prix : 1500 Frs CFA



*Mouhamadou Mansour MBAYE
Premier Président
de la Cour Suprême*



*Jean Louis Paul TOUPANE
Procureur général
près la Cour Suprême*

JUSTICE SÉNÉGALAISE LES NOUVEAUX HABITS DU RENOUVEAU ET DE LA RÉHABILITATION



*Abdoulaye BA
Premier Président
de la Cour d'Appel de Dakar*



*Mbacké FALL
Procureur général
près la Cour d'Appel*



*Mamadou DIOUF
Président du TGI
Hors Classe de Dakar*



*Ibrahima NDOYE
Procureur de la République
près le TGI Hors Classe de Dakar*

OUSMANE DIAGNE

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

UN MAGISTRAT CHEVRONNÉ

- RÉFORMER EN PROFONDEUR LA JUSTICE
- PROMOUVOIR UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ
- CULTIVER LE SENS DE LA VERTU ET DE L'HUMAIN
- RESTAURER LA CONFIANCE DES SÉNÉGALAIS EN LEUR JUSTICE

REGARDS

numérique



- Site internet

www.magazineregards.com

- Compte facebook [magazineregards](https://www.facebook.com/magazineregards)
- Chaîne youtube [regardstv](https://www.youtube.com/regardstv)

Regardstv, vos yeux ouverts sur l'actualité



Magazine d'informations générales
ISSN N° 0851-657X
Édité par Cauris COM

Adresse : Sacré Cœur 3
VDN Extension
Villa N°10486 Dakar
Tél. : 33 860 82 91

Email : laye_fofana@yahoo.fr

Fondateur / Administrateur
Directeur de Publication
Rédacteur en chef
Abdoulaye Fofana SECK

Comité de Rédaction
Cheikh Tidiane DIEYE
Amadou Lamine THIAM
Mouhamed Lamine THIOUNE
Ibrahima NDIAYE
Ousmane SECK
Momar WADE
Diarra DIOP

Conseiller éditorial
Cherif THIAM

Stratégie & Développement
Dr Abdourahmane KANE

Directeur Technico-artistique
Abdoulaye FAYE

Marketing
Tabara DIOP

Coordination des textes
Muhammad Rassul SECK

Assistant administratif
Ousmane FALL

Impression
La Rochette

Logistique & Transport
Mamour GUEYE

Distribution
ADP / MOUKAT DISTRIBUTION
RESEAU REGARDS MAGAZINE

SOMMAIRE

EN COUVERTURE



JUSTICE LES HABITS NEUFS DE LA RENOVATION ET DE LA REHABILITATION

OUSMANE DIAGNE
GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

UN MAGISTRAT CHEVRONNÉ
UN HUMANISTE, L'IDEAL
REPUBLICAIN EN BANDOULIERE

Pages 6-25

ACTUALITE

PUBLICATION DU RAPPORT
DE LA COUR DES COMPTES

AMOUR ET ESPOIR DEUX SOCLES
POUR LE REDRESSEMENT DU SENEGAL

CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

TRENTE-CINQ NOUVEAUX MAGISTRATS

OUSMANE DIAGNE
MINISTRE DE LA JUSTICE

LES SUITES À DONNER AU RAPPORT SUR
L'AUDIT ÉTABLI PAR LA COUR DES COMPTES

RELIGION

RAMADAN ET CARÈME : UNE BELLE COÏNCIDENCE

Pages 26-31

ECONOMIE

RENCONTRE TRIPARTITE
GOUVERNEMENT, PATRONAT ET SYNDICATS
POUR UN PACTE DE STABILITÉ SOCIALE

CHEIKH DIBA,
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

«NOUS SOMMES DANS UN
ENVIRONNEMENT D'INCERTITUDES QUI
NOUS IMPOSE D'ÊTRE REGARDANT»

BAIDY AGNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
NATIONAL DU PATRONAT

«NOTRE DISPONIBILITÉ POUR
ACCOMPAGNER L'ÉTAT NE SOUFFRE
D'AUCUNE AMBIGUÏTÉ»



Pages 32-36

INTERNATIONAL

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

LE DJIBOUTIEN MAHAMOUD ALI
YOUSSOUF, NOUVEAU PRÉSIDENT

Page 37

SPORTS

ELIMINATOIRES DE LA COUPE DU MONDE 2006
SOUDAN-SENEGAL DU 22 MARS 2025

LES LIONS JOUENT A BENGHAZI

Page 38

JUSTICE SENEGALAISE

UN AIR DE RENOUVEAU ET DE MODERNISATION

Des attentes nourries par les citoyens sénégalais à l'égard du régime de Bassirou Diomaye Faye, la restauration et la refondation de la justice figurent au premier plan.

Le Président Bassirou Diomaye Faye l'aura si bien intériorisé qu'il place son mandat sous le sceau de la réforme et de la modernisation de ce pilier porteur de l'Etat qu'il préside et qui devra conduire le destin du pays de la Téranga vers la stabilisation, l'essor souverain et la prospérité.



• Par Abdoulaye Fofana SECK

C'est que le sentiment d'injustice, d'iniquité, de quasi sujétion du système judiciaire aux diktats d'un pouvoir exécutif omnipotent, les procès à fortes senteurs politico-affairistes, les hésitations complices de quelques hommes et femmes en toge lorsqu'il a fallu choisir entre se soumettre à l'imperium de la loi et dire le droit au nom du peuple sénégalais ou se plier au pouvoir de l'argent et des promotions éclairs, étaient passés par là.

L'acte premier qui a donné corps à cette ambition, a été la nomination au Ministère de la Justice, du Magistrat chevronné, respecté et dont le professionnalisme est quasi unanimement reconnu aussi bien dans la famille judiciaire que dans l'opinion publique.

Aussi net et respectable dans sa mise que dans ses actes, Ousmane Diagne est la synthèse de la rigueur professionnelle conjuguée à des valeurs fortes qui ont noms : intégrité morale, noblesse de caractère et indépendance d'esprit.

Le Président Bassirou Diomaye Faye signait là, l'amorce d'une justice plus indépendante, plus respectée par les justiciables et ce faisant plus créditée de la confiance des Sénégalais.

S'en suivit la nomination par le Président Bassirou Diomaye Faye de magistrats compétents tout aussi dignes de respect et de considération à la tête de hautes et importantes juridictions, notamment Mouhamadou Mansour Mbaye, à la présidence de la Cour Suprême, Jean Louis Toupane, Procureur Général près ladite Cour, Abdoulaye Bâ, Premier Président de la Cour d'Appel de Dakar, Mbacké Fall, Procureur général près ladite cour, Mamadou Diouf, Président du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, Ibrahima Ndoye, procureur de la République près dudit tribunal et El Hadji Alioune Abdoulaye Sylla, Procureur de la République du Pool judiciaire financier.

Ces mouvements ont aussi été élargis aux juridictions des ressorts territoriaux, et marqués par la responsabilisation de talents reconnus et de rectitude irréprochable chez certains magistrats, dont entre autres les juges Ahmed Fall, Conseiller à la Cour Suprême, Sabassy Faye, Ousmane Racine Thione et le procureur Baye Thiam affecté à Saint-Louis, la ville tricentenaire.

Cette génération de magistrats pour la plupart quinquagénaires ou sexagénaires porte la marque des valeurs et vertus de leurs pères Kéba Mbaye, Isaac Foster, Ousmane Goundiame, Assane Bassirou Diouf, Abdoulaye Mathurin Diop, Youssou Ndiaye et Ousmane Camara entre autres, tout en incarnant le dynamisme de leur époque.

Au-delà des hommes, la refondation et la modernisation de la justice ont connu une deuxième impulsion majeure sous le régime de Bassirou Diomaye Faye avec la tenue « *des Assises de la justice* » du 28 mai au 4 juin 2024. Elles ont ausculté l'état du système judiciaire, décelé ses faiblesses et forces, énoncé des pistes et recommandations pertinentes tant en matière d'organisation, de fonctionnement

que de moyens et ressources susceptibles d'impulser sa réforme profonde et sa modernisation souhaitée par tous.

Ses conclusions sont en cours de traduction en textes concrets, applicables sans délais, après leur adoption, vote et promulgation.

L'exercice de leur magistère depuis plus d'un semestre par les juridictions sénégalaises laisse percevoir une attention particulière sur les droits des justiciables, les gardes-à-vue, détentions préventives et l'embastillement étant devenues les exceptions, la présomption d'innocence et la liberté, la règle.

La surpopulation carcérale dénoncée par tous les acteurs de la justice donne lieu d'ores et déjà à une circulaire du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice qui prescrit un sérieux désengorgement à court et moyen terme.

Il reste que la reddition des comptes en matière de gestion des fonds et ressources publiques polarise une grande attention aussi bien de la part des citoyens, de celle des autorités étatiques, le Président Bassirou Diomaye Faye au premier chef, mais aussi de celle des partenaires techniques et financiers du Sénégal.

Le rapport de la Cour des comptes au titre des années 2019 à mars 2024 rendu public le 12 Février 2025 a permis de constater l'ampleur et la profondeur des dégâts dans la gestion de nos finances publiques.

Ici, plus qu'ailleurs, la main de Dame Justice ne doit ni trembler, ni épargner aucun pilleur. Elle devra simplement rappeler que *Dura Lex Sed Lex*. Les sénégalais qui ont faim et soif de justice, nourrissent beaucoup d'espoirs à l'annonce de la nomination du magistrat chevronné, Ousmane Diagne comme Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. ♦

JUSTICE

LES HABITS NEUFS DE LA RENOVATION ET DE LA REHABILITATION

Des chantiers prioritaires du régime Diomaye-Sonko, celui de la Justice figure certainement en bonne place à côté du couplet jeunesse/emploi dans un cadre économique en essor, au service d'un pouvoir d'achat satisfaisant et dans un environnement de paix et de sécurité durables.

C'est que la justice sénégalaise sort d'une décennie marquée par de profondes meurtrissures qui ont amené nombre de sénégalais à développer des sentiments de déficit de confiance, voire de défiance. L'immixtion du

politique dans le judiciaire et ses effets corrosifs sur ce pilier essentiel de la démocratie et de l'Etat de droit sont passés par là.

Le Président Bassirou Diomaye Faye a vite choisi d'en faire un objet central

de conduite de sa politique de transformation systémique du Sénégal par des réformes audacieuses conduites par des hommes et des femmes chevronnés, dont l'actuel Garde des Sceaux, Ministre de la justice Ousmane Diagne.



OUSMANE DIAGNE, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, LE CHOIX DE LA VERTU, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

Le choix porté par le Président Faye sur Ousmane Diagne, magistrat reconnu unanimement pour son intégrité, son sens élevé de la droiture et son indépendance stricte à l'égard de toute influence, pour conduire le ministère de la Justice est la première marque de la gouvernance du secteur judiciaire.

Dans sa propre famille de la justice, il porte avec élégance et humilité l'habit d'un

magistrat sérieux, compétent, humain et droit, que rien, ni personne ne peut ébranler dans sa foi aux principes et règles de la déontologie du juge, soucieux de la sacralité de la loi dans toute sa rigueur.

Détaché de toute accointance avec quelque puissance éventuelle qui affecterait son jugement, il incarne dans le port comme dans les actes et propos.

Libre, indépendant, professionnel, attaché au respect de l'humain et de l'intérêt général au nom duquel, il exerce la noble charge de juge, Ousmane Diagne est à la tête du Ministère de la Justice du Sénégal, le premier marqueur de ses nouveaux habits et attributs, qui ont pour inspiration du respect, justice et mesure, rigueur et humanisme, indépendance et

sens élevé des responsabilités.

Dans cette mission, l'attelage de son important ministère, les personnes placées à la tête des juridictions, l'organisation judiciaire et les moyens et ressources seront les atouts, avec lesquels il devra réussir cet énorme chantier de réforme et de rénovation de la justice sénégalaise, sous la Coordination du Premier Ministre Ousmane Sonko et l'impulsion du Président Bassirou Diomaye Faye

LES ASSISES DE LA JUSTICE, ACTE FONDATEUR DE LA REFORME ET DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

A peine installé dans ses fonctions de Président de





la République et une fois le Gouvernement formé, avec la présence remarquable de Ousmane Diagne à la tête du Ministère de la justice, le tout premier acte fort posé par Bassirou Diomaye Faye a consisté à s'attaquer à l'immense chantier de la justice, par la convocation dans la foulée des assises de la «réforme et de la modernisation de la justice » communément dénommée « Les Assises de la Justice ».

Celles-ci résultent sans

équivoque du constat de la fragilité structurelle et de dysfonctionnements du système judiciaire sur fond de crise des institutions de la République, secouées par les affaires politico-judiciaires. Les affaires toxiques relatives aux vellétés d'exercice d'un troisième mandat présidentiel, de musellement d'un opposant indésirable, Ousmane Sonko en l'occurrence, de répression des manifestants qui soutiennent celui-ci, et surtout de tentative de prorogation extra tempora du mandat

légal de Macky Sall, ont mis à rude épreuve le système judiciaire sénégalais ; elles ont ainsi donné lieu, au cours d'une semaine de larges échanges, ayant regroupé plus de 450 participants, à des diagnostics pointus sur les causes du mal ainsi qu'à des recommandations fortes et pertinentes aux fins de réformer en profondeur la justice sénégalaise.

Redessiner l'architecture de la justice pour en consolider les fondations, piliers porteurs



et pans de murs, notamment le Conseil Constitutionnel qui pourrait se muer en Cour Constitutionnelle à compétence plus élargie était une des recommandations issues des travaux des assises.

limiter et encadrer les pouvoirs du procureur singulièrement en matière de droits et libertés des prévenus et instaurer un juge des libertés et de la détention sont ressorties comme autres recommandations majeures, pour faire obstacle ainsi aux

« retours de parquet » passés à la mode et que nul texte n'encadre.

Réorganiser le Conseil supérieur de la Magistrature tout en lui conférant une compétence délibérative plus affirmée qui s'ajouterait à celle consultative en certaines matières (disciplinaires entre autres) serait un facteur consolidant.

L'absence du Président de la République au sein du Conseil ayant donné lieu à des avis partagés, a fait l'objet d'un

déferrement à son attention.

Mettre un terme à l'insoutenable condition des personnes en privation de liberté dans les prisons sénégalaises et dans certains commissariats ou brigades de gendarmerie a été au centre des travaux des Assises.

Insuffisantes, insalubres, exigües, plus que surpeuplées, les prisons et lieux de privation de liberté ont fait l'objet d'appréciations très négatives et suscité des



recommandations pressantes pour les rendre compatibles avec les droits les plus élémentaires de la personne humaine, sa dignité et son intégrité au premier chef.

Ce constat d'insuffisance numérique, d'exiguïté, de déficit d'équipements appropriés est partagé avec les bâtiments des Cours et Tribunaux sénégalais singulièrement à l'intérieur du territoire. De telles lacunes affectent l'administration d'une justice qualitative et de proximité.

Revisiter et réviser les lois et règlements, est apparu pour les assises qui ont pris bonne note de l'obsolescence de certains Codes et lois, et de

l'inadéquation de certaines d'entre elles avec l'évolution de la société sénégalaise qui aspire à plus et mieux de justice.

Moderniser et digitaliser la justice est une recommandation forte pour que la lenteur jugée excessive et d'accès des citoyens aux documents et décisions judiciaires soient plus fluides et diligents.

Recruter beaucoup plus de magistrats, bien formés, protégés dans l'exercice de leur fonction est apparu comme une exigence première, tout comme pour les incontournables auxiliaires de justice que sont les greffiers et autres assistants.

La criminalisation des délits fonciers, est aussi mis en recommandation pour freiner les affaires judiciaires afférentes à la matière foncière, qui avec des accointances politico-financières, gangrènent la paix sociale et la gouvernance foncière.

Le Président Bassirou Diomaye Faye a fait siennes ces recommandations et aussitôt mis en place une commission pour les traduire concrètement en textes de lois et de règlement qui viendraient prendre place dans le droit positif sénégalais.

Loin d'être un cimetière de projets, cette commission pointue, multiforme dans sa



composition d'experts issus du milieu universitaire, de sachants et de praticiens du droit œuvrent d'arrache-pied pour donner corps à ce dispositif qui est appelé à refonder et à moderniser sous peu le système judiciaire sénégalais.

LE PARI DE LA PROXIMITÉ ET DE LA TRANSPARENCE

Dame justice est réputée silencieuse, secrète et sereine, dans un monde devenu translucide, pour le moins pressé et curieux.

La distance réelle ou supposée entre la justice et le justiciable

ajoutée aux assauts qu'elle a subis du fait des politiciens et « experts en tous genres » ont engendré une méfiance qui est allée grandissante au Sénégal, singulièrement au cours de la séquence temporelle 2021-2024.

Le Président Bassirou Diomaye Faye l'a bien compris qui entreprend de multiplier les constructions d'édifices dédiés aux Cours et Tribunaux, mais aussi de maisons d'arrêt et de correction dignes de ce nom et en nombre acceptable.

Cette proximité physique est le premier jalon. Le second consiste à simplifier et à digitaliser les procédures et actes pour que le citoyen accède facilement à la justice.

La communication pertinente, maîtrisée, sobre, judicieuse et objective est devenue pour la justice sénégalaise un usage de plus en plus adopté. Il y a tout lieu de l'instituer, de la formaliser, de la systématiser et de la professionnaliser pour réduire le gap de défiance entre justice et justiciables, sans verser dans l'excès, ni le sensationnel.

PROMOUVOIR LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS

Le Sénégal dispose dans son patrimoine historique de modes éprouvés de règlement amiable des litiges et conflits, hors du dispositif moderne de la justice héritée de la colonisation adoptée, mais pas nécessairement, ni totalement adoptée par une grande majorité de citoyens ou usagers.

L'arbre à palabres, le cousinage à plaisanterie,

les conclaves de sages, réunions de famille ou entre familles ont souvent été le lieu de règlement durable de différends et crises à l'intérieur de la communauté ou entre communautés.

Ces modes alternatifs de règlement des différends sont aujourd'hui passés dans l'arsenal juridique moderne et retrouvent un poids certain. Il s'agit de la médiation, de l'arbitrage, de la négociation entre autres qui de plus en plus offrent des solutions moins lentes, moins onéreuses, moins clivantes et plus pratiques à des parties en conflit.

C'est une régulation efficace et efficiente, une « justice douce » ou « soft justice ».

La création depuis les années 90 de Maisons de justice dans certains quartiers participe de cette démarche à hauteur d'homme qui s'appuie sur la médiation sociale.

Au-delà de la médiation pénale, la régulation par la médiation et l'arbitrage sont des voies ouvertes au service d'une justice moderne et efficiente et à portée du justiciable sénégalais.

Dans l'approche Sénégal Perspective 2050, le pilier de la justice est l'un des socles du renouveau et de l'essor du pays de la Téranga.

Le Président Bassirou Diomaye Faye, le Premier Ministre Ousmane Sonko, le Ministre de la Justice Ousmane Diagne, les acteurs du secteur le comprennent bien : aucun développement ni aucune stabilité ne se conçoivent sans sécurité et sûreté judiciaire, sans une justice juste, respectueuse et respectée. Ils s'emploient à la bâtir sans relâche.

Amadou Lamine THIAM

OUSMANE DIAGNE
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

UN MAGISTRAT CHEVRONNÉ UN HUMANISTE, L'IDÉAL RÉPUBLICAIN EN BANDOULIÈRE

Juriste doublé d'un humaniste, Magistrat intransigeant, à cheval sur les principes et viscéralement collé à l'éthique, indépendant jusqu'au bout des ongles, Ousmane Diagne séduit par son humilité, son esprit d'ouverture, sa compétence et sa rigueur morale.



Le contraire aurait bien étonné, car le natif de Thiès, ville de refus, de noblesse et de bravoure est issu d'une famille pour laquelle la vertu n'est pas négociable. De son défunt père Elhadji Serigne Diagne ancien cheminot à Thiès, un terreau inépuisable d'hommes de foi et d'engagement, il a hérité des valeurs fortes : l'éthique du travail bien fait et le respect de la morale. Sa mère Aminata Diop, aujourd'hui rappelée à Dieu, est une femme vertueuse qui l'a couvé avec beaucoup d'affection dans le paisible quartier Aiglon niché à quelques jets de pierres de la Direction de la Régie des Chemins de fer.

Son regard calme et serein rend compte de sa nature mesurée et réfléchie. Il n'est pas prolix et tout en lui renvoie à l'humilité et la courtoisie. Pas posé, démarche assurée, élégant et prestant, Ousmane Diagne est un être affable, simple et chaleureux. Eloigné du tapage médiatique et préférant s'illustrer par les actes, il n'est véritablement à l'aise que dans le cadre de sa mission qui lui a été assignée et dans son intimité familiale. Ses amis d'enfance : Mouhamadou Moustapha Fall Colonel des Eaux et Forêts, ingénieur agroéconomiste, Directeur Général de la CNAAS, le professeur de Médecine Ousmane Ndiaye pédiatre et le Juriste Tidiane Gaye, son actuel attaché de cabinet ne me démentiront pas. Fêru de lecture, particulièrement les aventures Zembra, Blek le Roc et les romans policiers, Ousmane Diagne est un passionné des jeux de l'esprit (Monopoly et scrabble).





Grand amateur de thé, son plat préféré est le Thiébou Dieune. Il s'épanouit à côté de sa douce moitié Oumou Thiam, une belle dame à la tête bien faite.

Naturellement l'homme n'aime pas l'ostentation. Après le travail bien accompli tout renvoie à Dieu, aux enseignements du Prophète Mohamed (PSL) et à Serigne Touba dont il est un disciple fervent.

Après de brillantes études primaires à l'école Iba Caty Bâ ex Clémenceau, sanctionnées par le CEPE et

le diplôme d'entrée en 6ème, cap sur le Lycée Malick Sy. Si ce temple du savoir a vu passer de brillants élèves de la trempe des professeurs Moustapha Sourang et Serigne Diop, Assane Diagne, Abdoulaye Diop, Cheikh Hadjibou Soumaré et Amadou Kane, entre autres, tous anciens Ministres et grands serviteurs de l'Etat, il est permis d'affirmer avec force que le garde des sceaux, Ministre de la justice, Ousmane Diagne est au sein de ce cénacle restreint.

Le baccalauréat en poche, Ousmane Diagne est orienté

à la faculté des Sciences juridiques et économiques de l'UCAD. Nanti d'une maîtrise en droit, il passe brillamment le concours d'entrée à l'ENAM où il est ressorti comme magistrat.

UN CHANTRE DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

Durant sa carrière, il a servi d'abord à Saint-Louis comme substitut du Procureur, à Kolda Comme Procureur, à Diourbel et à Kaolack avant de rejoindre Dakar comme Procureur adjoint. Préférant



toujours se mettre l'exécutif à dos plutôt que de trahir son serment de dire le droit au nom du peuple sénégalais, Ousmane Diagne, promu Procureur de la République sous Abdoulaye Wade et Macky Sall, a refusé catégoriquement d'exécuter les ordres de la hiérarchie sur des dossiers politico-judiciaires montés de toutes pièces et peu solides. Les affaires concernant Macky Sall à l'époque opposant au Président Abdoulaye Wade, Alioune Tine et Thiaat entre autres, en sont une parfaite illustration. « Je ne serai jamais un procureur

du gouvernement, je serai toujours un procureur de la République » avait-il martelé au cours d'un point de presse mémorable, aux allures de dernier réquisitoire d'un procureur sortant.

« J'ai effectivement la réputation de dire ce que je pense et là où je le pense. A chaque fois qu'il m'a été possible de dire non, j'ai dit non, de la façon la plus ferme, la plus irrévocable. L'indépendance ça s'assume, ça se paie ». J'ai toujours dit à mes étudiants au centre de formation judiciaire que ce n'est pas parce que

nous sommes du parquet que nous ne devons pas être indépendants ». Cette indépendance lui a valu plusieurs mutations- sanctions dont l'une des dernières a été actée suite à une plainte de l'opposant Ousmane Sonko contre Me Pape Samba So dans l'affaire Sweet beauté. A l'époque procureur général près la Cour d'Appel, Ousmane Diagne avait saisi la DIC pour mener l'enquête. La suite est connue, mais cela ne l'a guère dévié de sa ligne de conduite. En tant que procureur général à la cour suprême, il avait plaidé en faveur de la réintégration



d'Ousmane Sonko sur les listes électorales, conformément à la décision du Tribunal d'instance de Ziguinchor tout en s'opposant à l'agent judiciaire de l'Etat.

Le parcours exceptionnel du magistrat Ousmane Diagne dans l'arène judiciaire s'avère exemplaire. La fermeté des convictions de l'homme, l'éclat de sa carrière et l'importance de ses responsabilités n'ont pas altéré sa simplicité légendaire.

Sa personnalité, sa maîtrise des arcanes de la justice, son humanisme et le respect qu'il

inspire à ses pairs seront à coup sûr des atouts que le garde des sceaux, Ministre de la Justice Ousmane Diagne pourra mettre à profit pour mener à bien la mission qui lui est confiée par Bassirou Diomaye Faye.

Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, Ousmane Diagne mérite pour la postérité d'être offert en exemple à la jeune génération de magistrats en quête de modèles.

Quoique vous fassiez, quoique vous deveniez, rassurez-vous, votre nom est déjà inscrit

en lettres d'or au Panthéon des magistrats qui ont servi leur pays avec dévouement, abnégation et engagement.

Le legs des illustres magistrats comme Kéba Mbaye, Assane Bassirou Diouf, Leyti Kama, Abdoulaye Mathurin Diop, Basile Senghor, Youssou Ndiaye, Ousmane Camara, Isaac Foster, Ousmane Goundiam, Mireille Ndiaye, Mame Madior Boye entre autres, est entre de bonnes mains, celles de Ousmane Diagne qui veille sur l'héritage.

Abdoulaye Fofana SECK

MOUHAMADOU MANSOUR MBAYE

PREMIER PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

Le Premier Président de la Cour suprême a fait ses études primaires et secondaires à Ziguinchor où il a obtenu son Bac avant d'intégrer la faculté de droit de l'Université Cheikh Anta DIOP de DAKAR où il a décroché en 1984 sa Maîtrise en droit public, option administration publique.

Un an après il est admis à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, section judiciaire, où il obtient deux ans plus tard son Brevet en 1987. Commence alors une longue carrière dans la justice et au sein de l'Administration centrale.

Juge d'instruction au Tribunal régional de Saint-Louis de 1987 à 1992, puis Président du Tribunal départemental de Vélingara de 1996 à 1997 et juge au Tribunal régional Hors Classe de Dakar de 1997 à décembre 1997.

Par la suite il sera nommé chargé de mission auprès du Médiateur de la République, fonction qu'il occupera pendant presque sept ans, de 1999 à 2006, avant de revenir dans les juridictions de fond comme Conseiller à la Cour d'appel de Dakar jusqu'en 2007. Il rejoint l'Administration centrale de la justice où il est nommé Directeur adjoint des Services judiciaires. Il retourne ensuite au sein de l'appareil judiciaire en 2008 comme Président de chambre à la Cour d'appel de Saint-Louis.

C'est en 2013 qu'il rejoint la Haute juridiction par sa nomination comme Conseiller à la Cour suprême, fonction qu'il occupera jusqu'en janvier 2018.

Il retourne ensuite au Ministère de la Justice comme Directeur des Services Judiciaires, jusqu'à sa nomination aux fonctions de Procureur général près la Cour suprême.



Connu pour sa courtoisie et sa disponibilité, il maîtrise bien les rouages de la Cour suprême.

M. Mahamadou Mansour Mbaye a été nommé premier président de la Cour suprême le 9 août 2024 par le Conseil supérieur de la magistrature.

Ainsi, le premier président de la Cour Suprême, Mouhamadou Mansour Mbaye devient de plein droit vice-président de l'AHJUCAF. Pour rappel, la Cour suprême du Sénégal a été réélue au poste de vice-président de l'association lors du Congrès de Cotonou tenu en 2022.

ABDOULAYE BA PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE DAKAR

Le juge Abdoulaye Ba, promu premier président de la Cour d'Appel de Dakar, devient le patron de la juridiction la plus importante du Sénégal. Un poste prestigieux pour lequel le nouveau promu a assurément le profil. Abdoulaye Ba est assurément l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.

Ce magistrat qui a blanchi sous le harnais symbolise la compétence. Sa parfaite maîtrise du droit, doublé de son expérience l'autorise à assumer de si lourdes responsabilités.

Issu d'une famille qui a donné à notre pays de brillants magistrats comme les juges feus Serigne Ahmadou Ba et Seydou Ba, ce dernier a été président de la Cour de Cassation et aussi patron de la Cour de justice de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) basée à Abidjan.

Cette nomination comme premier président de la Cour d'Appel de Dakar sonne comme une réhabilitation pour ce magistrat qui paya cher son refus de donner des assurances quant à une condamnation de l'opposant Ousmane Sonko pour « diffamation » suite à une plainte de l'ancien ministre Mame Mbaye Niang. C'est pour cette raison que le président du tribunal de grande instance hors classe de Dakar qu'il était, avait été muté comme président de chambre à la cour d'appel de Thiès. Dieu étant le meilleur des juges, Abdoulaye Ba revient par la grande porte avec une belle promotion bien méritée.

Breveté de l'Enam (Ecole nationale d'administration et de magistrature), Abdoulaye Ba a gravi les échelons de la magistrature.



Il a d'abord servi comme juge d'instruction à Diourbel puis à Thiès avant d'être affecté comme président de chambre au tribunal régional de Dakar. Il sera ensuite nommé président du tribunal de grande instance de Louga puis envoyé à Kaolack comme conseiller à la cour d'appel. Ensuite, il a servi dans l'administration centrale au ministère de la Justice comme directeur adjoint de la Direction des affaires criminelles et des grâces.

Respecté par ses pairs, Abdoulaye Ba a été le président de l'Union des Magistrats du Sénégal. Ce juge aux états de services irréprochables dans la magistrature, devient le premier président de la prestigieuse cour d'appel de Dakar.



JEAN LOUIS
PAUL TOUPANE
PROCUREUR
GÉNÉRAL
PRÈS LA COUR
SUPRÊME

MBACKÉ FALL
PROCUREUR
GÉNÉRAL
PRÈS LA COUR
D'APPEL



MAMADOU DIOUF PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE HORS CLASSE DE DAKAR

Diplômé du Centre de Formation Judiciaire (en 1997) après l'obtention d'une Maîtrise en droit privé, option affaires en 1993, Mamadou Diouf, le Président du Tribunal de Grande Instance (TGI) Hors Classe de Dakar a été tour à tour :

- Substitut du Procureur de la République près le Tribunal régional de Kaolack en 1997 ;
- Juge d'instruction du Tribunal régional de Tambacounda de 1997 à 2001 ;
- Juge d'instruction en charge du Premier cabinet du Tribunal régional de Kaolack de 2002 à 2003 ;
- Juge au Tribunal régional Hors classe de Dakar de 2003 à 2004 ;
- Juge d'instruction en charge du Premier cabinet du Tribunal régional de Thiès de 2004 à 2006 ;
- Président du Tribunal régional de Tambacounda de 2006 à 2011 ;
- Président du Tribunal régional de Kaolack de 2011 à 2015 ;
- Président du Tribunal de grande instance de Thiès de 2015 à 2020 ;
- Assesseur suppléant à la Cour de répression de l'enrichissement illicite de 2015 à 2016 ;
- Assesseur titulaire à la Cour de répression de l'enrichissement illicite de 2016 à 2023 ;
- Membre élu du Conseil supérieur de la Magistrature de 2012 à 2016
- Président de la Première chambre commerciale d'appel de la Cour d'Appel de Dakar de 2020



à 2023 ;

- Secrétaire général à la Cour d'Appel de Dakar de 2021 à 2023 ;
- Conseiller à la Cour suprême en 2023.

Mamadou Diouf a été promu Président du TGI hors classe de Dakar lors du Conseil Supérieur de la Magistrature du 09 août 2024.

Ce magistrat au parcours remarquable est Chevalier dans l'ordre national du Lion.

IBRAHIMA NDOYE

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE HORS CLASSE DE DAKAR

Un jeune magistrat pétri de qualités, nourri par les principes d'éthique suite à une solide formation juridique à l'Ucad et au Centre de formation judiciaire (CFJ), fait ses débuts prometteurs dans la magistrature à l'aube des années 2000. Lors de sa prestation de serment, Ibrahima Ndoye, promet de remplir ses fonctions avec loyauté, de garder le secret des délibérations et de rester toujours fidèle à son serment malgré les défis et les tentations inhérentes à sa profession.

Le nouveau procureur de la République près le Tribunal de grande instance hors classe de Dakar était le premier substitut du procureur quand Ousmane Diagne, actuel Garde des sceaux, Ministre de la Justice, était le chef du Parquet de Dakar. Lors du dossier des chantiers de Thiès, il avait requis la relaxe de Bara Tall.

Lors du procès du patron de Jean Lefebvre, Ibrahima Ndoye avait conclu ses réquisitions par une phrase choc: «Quand la politique entre au Tribunal par la porte, la Justice sort par la fenêtre.» Ainsi, l'homme d'affaires avait été relaxé.

Après Dakar, Ibrahima Ndoye avait rejoint Thiès comme procureur de la République. L'arrestation de Cheikh Béthio Thioune dans le cadre du double meurtre de Médinatoul Salam l'avait remis en lumière. Ensuite, il a servi à Saint-Louis, puis à la Cour de répression de l'enrichissement illicite (Crei) à la Cour d'appel de Dakar, avant de revenir au Parquet du Tgi hors classe régional de Dakar. Dans sa tâche de procureur de la République, Ibrahima Ndoye sera secondé par le Magistrat Moussa Thiam, qui est le nouveau procureur de la République adjoint. Et les deux avaient servi au Parquet de Dakar sous les ordres de l'actuel Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Dans le sillage de sa nomination, les Magistrats Baye Thiam, Saliou Dicko et



Cheikh Diakhoumpa deviennent procureurs de la République près les tribunaux de grande instance de Saint-Louis, de Pikine-Guédiawaye et de Rufisque.

Reconnu par ses pairs comme un magistrat compétent, sérieux, et dévoué au droit, l'homme est décrit comme un travailleur infatigable, rigoureux, et discret. Profondément attaché à ses croyances religieuses, Ibrahima Ndoye accorde une importance capitale aux recommandations de Dieu et aux enseignements du Prophète Mouhamed (PSL). L'écoute et la lecture des Khassaides de Serigne Touba, son vénéré guide religieux, demeurent et restent une préoccupation quotidienne chez lui.

EL HADJI ALIOUNE ABDOULAYE SYLLA PROCTEUR DU POOL JUDICIAIRE FINANCIER

Composé du Parquet près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, du Collège des juges d'instruction au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, de la Chambre de jugement financière au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, de la Chambre d'accusation financière de la Cour d'Appel de Dakar et la Chambre des appels financiers de la Cour d'Appel de Dakar, le pool judiciaire financier a comme procureur El Hadji Alioune Abdoulaye Sylla, précédemment Avocat général près la Cour suprême. La décision a été entérinée le vendredi 9 août à l'issue de la réunion du conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Il officiera avec trois autres magistrats rompus à la tâche. Après avoir été Délégué du procureur de la République près le tribunal d'instance de Rufisque, Ablaye Diouf est le procureur adjoint du pool judiciaire financier.

Ibrahima Faye et Harouna Sow sont les deux substituts du procureur de la République du Pool judiciaire financier.

Le parquet financier est une composante du Pool judiciaire financier (PJF), une institution spécialisée dans la répression des crimes et délits économiques.

Le Pool judiciaire financier exerce une compétence concurrente à celle des juridictions de droit commun, pour la poursuite, l'instruction et le jugement des infractions à caractère économique ou financier



COMMISSAIRE DE
POLICE DE CLASSE
EXCEPTIONNELLE
MAMADOU LAMINE
NIANG
DIRECTEUR DE LA
POLICE JUDICIAIRE
(DPJ)



LE JUGE AHMED FALL CONSEILLER À LA COUR SUPRÊME

Du Tribunal de Grande Instance de Dakar à l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ), en passant par le Ministère des sports sous Youssoupha Ndiaye (réforme des textes sur le sports, les écoles et académies de football, les primes et récompenses, contentieux CAF contre la FSF au sortir de la CAN 2004 en Tunisie sanctions contre l'équipe A), le juge Ahmed Fall a servi à la Cour d'Appel de Dakar.

Président Tribunal d'Instance de Mbour avant d'être affecté à la Cour d'Appel de saint Louis puis à la Cour d'Appel de Dakar. Il est actuellement Conseiller à la Cour Suprême.



LE JUGE
SABASSY FAYE
PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE
FATICK

BAYE THIAM
PROCTEUR
PRÈS LE
TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE
SAINT-LOUIS



LE JUGE
OUSMANE
RACINE
THIONE
PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE DE
MBOUR



PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

AMOUR ET ESPOIR DEUX SOCLES POUR LE REDRESSEMENT DU SENEGAL

A la publication du rapport de la Cour des Comptes suite à l'audit de l'Inspection Générale des Finances sur l'état de nos finances publiques de 2019 à 2024, une immense émotion a envahi nombre de citoyens et observateurs de l'espace public.

Le carnage, le pillage, le crime, le génocide sont parmi les qualificatifs choisis par certains pour décrire l'ampleur des actes de mauvaise gestion de nos deniers publics, sous le régime de Macky Sall, marqués par des falsifications de données, dont le niveau de la dette publique amplement minoré, des omissions et détournements de procédures, des dissipations de ressources publiques inexplicables, des opérations nébuleuses et transactions financières et immobilières au profit d'un cercle restreint de proches du Président de la République d'alors.

La situation des comptes du Sénégal est décrite par la métaphore d'un gouffre sans fin, d'un grand corps malade, celle d'un « Etat contraint » pour reprendre la formule du Président Bassirou Diomaye Faye.

La profondeur du mal ne doit nullement instaurer une sinistreuse catastrophiste qui laisserait entrevoir que le Sénégal est perdu et ne se relèvera pas de cette crise économique et financière.

A cet égard, tout en présentant les faits en toute honnêteté et loyauté, par devoir de vérité et de responsabilité au peuple



sénégalais, les autorités en place doivent se garder de tuer l'espoir de sortir le pays de cette situation catastrophique.

Vérité certes, mais sans des responsabilités historiques qui pèsent sur leurs épaules et engagent le régime en place, à susciter et à nourrir

l'espoir d'un peuple résilient et déterminé à relever les défis de l'heure.

L'amour viscéral que ce peuple accorde au Sénégal est un des préalables de l'essor du Sénégal vers la prospérité.

Ce diptyque AMOUR et ESPOIR sera renforcé par le cœur de la devise du Sénégal, LA FOI, qui, par sa force, peut soulever des montagnes. Reste à laisser la justice s'exercer en toute indépendance et responsabilité pour que nul n'échappe à son emprise.

Les autorités étatiques, investies de la confiance du peuple sénégalais, doivent apporter ici et maintenant les réponses idoines qui feront sortir le pays de l'ornière pour enclencher la montée vers le développement économique et social.

Dès lors le peuple sénégalais se doit de travailler sans relâche et que les autorités prennent les mesures idoines pour que plus jamais, les errements qui ont conduit ce beau pays dans l'impasse, ne se renouvellent plus.

Le Sénégal a fini d'administrer la preuve de sa résilience légendaire et de son immense crédit de respectabilité et de crédibilité.

Amadou Lamine THIAM

OUSMANE DIAGNE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

LES SUITES À DONNER AU RAPPORT SUR L'AUDIT ÉTABLI PAR LA COUR DES COMPTES

La justice sera saisie, des enquêtes diligentées, les responsabilités situées et la loi appliquée. L'essentiel sera de récupérer les deniers publics, avec la médiation pénale, mais les conséquences de droit seront tirées et chaque responsabilité située a affirmé le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, lors des questions d'actualité du gouvernement tenues à l'Assemblée nationale, le vendredi 21 Février 2025 sous l'autorité du Premier Ministre, Ousmane Sonko.

« La Cour des comptes a rendu public un rapport qui faisait état de graves irrégularités dans le cadre de la gestion de nos deniers publics. Ces faits qui ont revêtus des qualifications pénales retracent de graves violations des règles budgétaires et surtout la dissipation d'une partie extrêmement importante et exagéré de nos deniers publics. C'est ainsi donc qu'il a été fait état de recettes qui ont été irrégulièrement rattachées à des exercices budgétaires pour minorer le déficit budgétaire.

Il a été également fait état d'importants crédits qui ont été transférés à des services non spécialisés de l'Etat via des comptes de dépôt puis effectué des opérations qui ne sont pas retracées dans la comptabilité de l'Etat et échappent de ce fait au contrôle de régularité préalable nécessaire à la préservation des deniers publics.

La justice sera saisie, des enquêtes seront ouvertes et on s'évertuera à établir effectivement l'ampleur



du mal dont on est saisi, à rattacher ces violations de la loi, ces violations des règles budgétaires et surtout cette dynamique de dissipation de nos deniers publics. On veillera à faire une enquête, des investigations qui auront pour finalité non seulement de les établir de façon irréfutable au moyen de preuves intangibles, mais en plus de mettre en cause et de poursuivre toute personne qui aura eu à commettre un quelconque acte de nature à favoriser cette entreprise

criminelle.

En tout état de cause, ce qui est le plus important à nos yeux, c'est de faire en sorte que l'on puisse non seulement établir de façon irréfutable, la responsabilité des personnes qui ont été à l'origine de cette situation, de les poursuivre, mais surtout, le plus important, c'est de faire en sorte que ces deniers publics puissent être récupérés.

Et c'est pourquoi, nous envisageons effectivement de mettre en branle des systèmes de règlements tels que la médiation pénale, qu'il va falloir améliorer, mais l'action de la justice serait quelque peu vaine si on ne parvient pas d'une façon ou d'une autre, à récupérer ces importants montants qui ont été dissipés dont le pays a besoin.

C'est cette dynamique de récupération de ces deniers publics, en dehors même du fait qu'il va falloir établir les responsabilités et en tirer toutes les conséquences de droits, que s'est inscrite la Justice. »

Abdoulaye Fofana SECK

CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

TRENTE-CINQ NOUVEAUX MAGISTRATS

Les 35 nouveaux magistrats issus de la 19e promotion du Centre de formation judiciaire (CFJ) ont reçu leur diplôme de fin de formation le vendredi 28 février 2025. La cérémonie de remise des diplômes s'est déroulée au Palais de la République, en présence du chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Ousmane Diagne.



Dans son discours, le Chef de l'État a réaffirmé son attachement à une justice impartiale et rigoureuse, pilier fondamental de l'État de droit et garant de la confiance des citoyens aux institutions. Il a rappelé aux nouveaux magistrats la lourde responsabilité qui leur incombe : rendre la justice avec indépendance, intégrité et probité, en incarnant les valeurs qui fondent la noblesse de leur mission.

À cette occasion, le Président de la République a rendu

un hommage appuyé au parrain de cette promotion, le juge Ousmane Camara, figure emblématique du droit sénégalais. Premier Président de la Cour Suprême, ancien Médiateur de la République et auteur d'un témoignage précieux sur l'éthique judiciaire, il demeure un modèle d'excellence et d'engagement pour la magistrature.

Le Chef de l'État a également souligné les défis de la gestion de l'ordre public à l'ère du numérique, appelant à une justice moderne et capable de

faire face aux nouvelles formes de criminalité qui émergent dans l'espace cybernétique. Il a réaffirmé la détermination du gouvernement à doter le Sénégal de mécanismes judiciaires robustes et de moyens accrus pour lutter contre la cybercriminalité et protéger les droits des citoyens. Le Président de la République a enfin adressé ses félicitations aux nouveaux magistrats et les a exhortés à être des modèles d'intégrité et de rigueur, au service du droit et de la justice pour tous.

Selon le Directeur du Centre de Formation Judiciaire, le magistrat Souleymane Téliko, «les récipiendaires sont prêts à assumer les lourdes responsabilités qui leur incombent au service de notre nation et de l'idéal de justice». «Ils ont suivi avec succès une formation théorique et pratique de deux années, au terme de laquelle ils ont été déclarés aptes à exercer la fonction de magistrat par le jury d'examen de fin d'études présidé par notre éminent collègue [...] Abdoulaye Ba, premier président de la cour d'appel de Dakar», a ajouté M. Téliko.

Le CFJ a procédé au recrutement de 35 auditeurs de justice et de 45 greffiers, quelques mois après les assises de la justice, qui ont eu lieu en juin 2024, a-t-il rappelé.

Le magistrat à la retraite Ousmane Camara est le parrain des membres de la 19e promotion du Centre de formation judiciaire.

Ibrahima NDIAYE



JUSTICE : L'HEURE DE LA REDDITION DES COMPTES DE GROSSES FORTUNES EN PRISON



SAMUEL SARR



KHADIM BA



LAT DIOP



FARBA NGOM



TAHIROU SARR

RELIGION

RAMADAN ET CARÊME : UNE BELLE COÏNCIDENCE

*Une partie de la communauté musulmane a commencé le mois béni du Ramadan le 1^{er} mars 2025.
Par contre la majorité des musulmans au Sénégal a démarré le jeûne le dimanche 2 mars 2025.
Nos parents chrétiens, quant à eux, ont commencé le Carême, le 5 mars 2025.
Une belle coïncidence qui renforce le dialogue islamo-chrétien si ancré dans notre pays.*



Neuvième mois du calendrier musulman pendant lequel les croyants doivent s'abstenir de boire, de manger, de fumer et d'avoir des relations sexuelles de l'aube à la tombée de la nuit, le jeûne est un des cinq piliers de l'Islam. C'est également le mois pendant lequel le Coran a été révélé au Prophète Mouhamed (Psl).

Le mois béni du Ramadan marque le début d'une période importante pour les musulmans du monde entier, inaugurant trente jours dédiés à la réflexion spirituelle profonde, aux prières ferventes, à l'amélioration personnelle et à une dévotion intensifiée envers les principes fondamentaux de l'Islam. Ce mois est bien plus qu'une simple tradition religieuse, il constitue une invitation à se tourner vers l'intérieur, à évaluer et à affiner son caractère, ses actions et ses intentions à la lumière des enseignements islamiques.

Temps liturgique de dévotion à Dieu, le Carême constitue la période de quarante-six jours située entre le Mardi Gras et le jour de Pâques. Exhortés à se livrer à la prière, les chrétiens durant le Carême, doivent se rendre disponibles vis-à-vis de l'Eglise.

Ramadan et Carême, un renforcement de la foi et de la dévotion. Un moment d'introspection et de purification spirituelle. Que cette période de recueillement et de partage renforce nos liens et nous apporte paix et sérénité. Bon Ramadan et Bon Carême à Tous

Momar WADE

RENCONTRE TRIPARTITE GOUVERNEMENT, PATRONAT ET SYNDICATS

POUR UN PACTE DE STABILITÉ SOCIALE

Le 27 février 2025, le gouvernement a convié les organisations syndicales et le patronat à une grande rencontre tripartite en vue d'établir un cadre de dialogue pour la conclusion d'un Pacte de stabilité sociale. Une fois les bases sociales établies, l'initiative pourrait contribuer à la création d'un meilleur cadre

de vie pour les populations ainsi qu'à la cohésion sociale.

La rencontre vise à ouvrir un espace d'échanges où syndicats et employeurs pourront exprimer leurs doléances et préoccupations. Le gouvernement, en retour, a proposé des solutions et s'est engagé à des négociations pour

parvenir à un accord collectif. Les revendications des syndicats concernent divers secteurs-clés du service public : éducation et enseignement supérieur, régularisation des pensions de réversion des ayants-cause des enseignants-chercheurs décédés, recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés. Pour le secteur



primaire : généralisation de l'indemnité de logement et relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Du côté de la santé : instauration des indemnités de représentation médicale et application des réformes salariales. Pour la justice, reclassement et avancement hiérarchique des agents.

D'après les autorités sénégalaises, cette rencontre s'inscrit également dans la continuité du débat initié lors de la rentrée solennelle des Cours et Tribunaux du 16 janvier 2025, consacrée au droit de grève et à la préservation de l'ordre public.

Diarra DIOP



CHEIKH DIBA,
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

«NOUS SOMMES DANS UN ENVIRONNEMENT D'INCERTITUDES QUI NOUS IMPOSE D'ÊTRE REGARDANT»

Face aux centrales syndicales et au patronat, le ministre des Finances et du Budget, Cheikh Diba a tenu à revenir sur la situation financière difficile du pays. Selon lui, l'audit des finances publiques avec le dernier rapport de la Cour des comptes a montré plusieurs manquements dans la manière dont le pays a été dirigé dans la période de 2019 à mars 2024.

D'après le ministre, des manquements ont été observés sur les dépenses, sur les recettes, sur la comptabilisation de ressources et sur l'importance des dettes bancaires contractées hors du circuit budgétaire ». Poursuivant son propos, « Sur la base de tout ce qui a été rappelé, sur la période de l'étude 2019 au 24 mars 2024, l'Etat du Sénégal a largement vécu au dessus de ses moyens. Et pour couvrir une partie de ces dépenses, il s'endettait sur le marché bancaire local. Ce qui a creusé le déficit budgétaire », a-t-il annoncé. Ainsi, selon le ministre, cette situation financière difficile se passe dans un contexte assez particulier, où l'environnement national, sous-régional et international fait face à plusieurs défis avec la crise ukrainienne et le conflit israélo-palestinien. Tout cela, selon lui, signifie que « nous sommes dans un environnement d'incertitudes. Et quand on est dans un tel environnement, avec des marges budgétaires plus ou moins étanches, il faut être regardants ». « Nous devons faire attention à la façon dont nous pilotons nos budgets », a fait savoir Cheikh Diba, appelant les travailleurs à être raisonnable dans leurs revendications. Le discours de vérité de l'argentier de l'Etat, Cheikh Diba sur la situation économique et financière de notre pays a été bien apprécié par ceux qui ont été conviés à cette rencontre tripartite.

Abdoulaye Fofana SECK



BAIDY AGNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
NATIONAL DU PATRONAT

«NOTRE DISPONIBILITÉ POUR ACCOMPAGNER L'ETAT NE SOUFFRE D'AUCUNE AMBIGUÏTÉ»

Dans son adresse, le président du Conseil national du patronat (Cnp), Baïdy Agne, a salué la tenue de cette rencontre initiée par le gouvernement pour discuter de la situation sociale du pays. «La noblesse de la gouvernance républicaine, c'est ce pouvoir que vous avez d'écouter, de décider, de réaliser des actes de portée économique et sociale pour le bien de la nation», a-t-il affirmé à l'endroit du Premier ministre Ousmane Sonko.

Baïdy Agne a voulu faire entendre au chef du gouvernement les doléances également du patronat. « Les travailleurs sont importants, mais s'il n'y a pas d'entreprises et d'employeurs, il n'y aura pas de travailleurs », a-t-il fait savoir. Poursuivant, Baïdy Agne, a signalé que «le monde de l'entreprise est fortement éprouvée ces dernières années par des chocs exogènes sans précédent. L'entreprise a fait montre d'une grande résilience en supportant les surcoûts. Ce qui s'est traduit par une dette intérieure qui s'amplifie, des créances auprès des banques et des fournisseurs qui augmentent, des obligations sociales et fiscales de plus en plus difficiles à honorer », a-t-il souligné. Ainsi, tout en signifiant au gouvernement le soutien du secteur privé national, le président du Cnp a demandé de réparer quelques impairs comme la non présence du patronat dans le Cos-Pétrogaz. Des préoccupations bien notées par le Premier ministre.

Abdoulaye Fofana SECK



QUELQUES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE TRIPARTITE GOUVERNEMENT - PATRONAT - SYNDICATS



Olivier BOUCAL, Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public



Abass FALL, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions



Pierre Goudiaby Atepa, Président du Club des Investisseurs



Mody GUIRO, Secrétaire général de la CNTS



Elimane DIOUF, Secrétaire général de la CSA



Cheikh DIOP, Secrétaire général CNTS /FC

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

LE DJIBOUTIEN MAHAMOUD ALI YOUSSEUF, NOUVEAU PRÉSIDENT

Ministre des affaires étrangères de son pays depuis vingt ans, le diplomate de 59 ans est le nouveau visage et la voix de l'organisation panafricaine pour les quatre prochaines années. Le Djiboutien Mahamoud Ali Youssouf, a été élu, le samedi 15 février 2025, à la présidence de la Commission de l'Union africaine (UA) avec 33 voix sur 49 pays votants. Il succède au Tchadien Moussa Faki.

Après avoir dirigé pendant vingt ans les affaires étrangères de Djibouti, ce diplomate sera le visage et la voix de l'institution panafricaine pour les quatre prochaines années. Dans le vote qui s'est déroulé dans le vaste hémicycle du siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne, M. Youssouf s'est imposé face à deux candidats : Raila Odinga, 80 ans, ancien premier ministre kényan et vétéran de la politique africaine au carnet d'adresses bien fourni ; et Richard James Randriamandrato, ancien ministre des affaires étrangères de Madagascar.

Dans le jeu d'influence que représente toujours le contrôle des postes dirigeants de l'organisation, l'Algérienne Selma Malika Haddadi a été élue à la vice-présidence de la Commission face à la Marocaine Latifa Akharbach.

« IL CONNAÎT L'INSTITUTION PAR CŒUR »

Mahamoud Ali Youssouf, francophone, anglophone et arabophone, qui s'était distingué lors du grand oral des candidats de décembre 2024 en



s'exprimant alternativement dans les trois langues, présente un profil similaire à ses derniers prédécesseurs. « C'est un ministre des affaires étrangères et non un ancien chef d'Etat. L'Union africaine n'a presque eu que des diplomates à sa tête depuis sa création. La grande force de Mahamoud Ali Youssouf est qu'il connaît l'institution par cœur ».

« C'est le candidat le plus compétent selon beaucoup d'observateurs. Il connaît très bien ses dossiers. C'est aussi le candidat qui convenait le mieux aux chefs d'Etat qui, d'ordinaire, ne veulent pas de personnalité

forte à la tête de la Commission. Il ne va pas secouer le cocotier, comme Raila Odinga aurait pu le faire. Après, est-il bon politique et aura-t-il suffisamment de poids pour s'imposer ? La question est ouverte ». Depuis l'ancien président malien Alpha Oumar Konaré, qui avait tenté de donner une réelle indépendance d'action à l'organisation entre 2003 et 2008, les chefs d'Etat se gardent d'imposer à la tête de l'UA un caractère trop affirmé.

Les défis qui attendent désormais M. Youssouf à la tête de l'institution panafricaine sont nombreux et complexes. A commencer par la guerre dans l'Est de la République démocratique du Congo, où les rebelles du M23, appuyés par le Rwanda, ont conquis Bukavu. Autre urgence sur laquelle le nouveau président de la Commission de l'UA est attendu : le Soudan. Mais porté au pouvoir par des chefs d'Etat aux intérêts divergents et qui refusent le plus souvent de déléguer une partie de leurs prérogatives, le diplomate sait que sa marge de manœuvre sera étroite. Plus encore depuis que Donald Trump a annoncé un gel de l'aide américaine.

Mouhamed Lamine THIOUNE

ELIMINATOIRES DE LA COUPE DU MONDE 2006 SOUDAN-SENEGAL DU 22 MARS 2025

LES LIONS JOUENT A BENGHAZI

Les Lions du Sénégal VONT affronter les Crocodiles du Nil à Benghazi le 22 mars 2025, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du Monde 2026.

La Fédération internationale de football association (FIFA) a maintenu le lieu de la rencontre, comme souhaité par la Fédération soudanaise, malgré la demande de délocalisation formulée par la Fédération sénégalaise de football (FSF). Face à cette décision, la FSF a insisté sur la nécessité d'assurer la sécurité de la délégation sénégalaise en Libye. Benghazi accueillera donc cette confrontation entre le Soudan et le Sénégal, comptant pour la 5e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.

Le Soudan joue ses matchs «à domicile» en Libye en raison de l'instabilité qui secoue le pays.

Dans le groupe B des qualifications pour le Mondial 2026, le Soudan occupe la 1^{ère} place avec 10 points en 4 matchs. Après un nul 1-1 contre le Togo, les Crocodiles du Nil ont battu la RD Congo (1-0), la Mauritanie (2-0) et le Soudan du Sud (3-0). De leur côté, les Lions de la Teranga sont 2^e avec 8 points, après avoir dominé le Soudan du Sud (4-0) et la Mauritanie (1-0), et concédé deux matchs nuls face au Togo (0-0) et à la RD Congo (1-1).

Ce match marquera également la première apparition de Pape Thiaw en tant que sélectionneur des Lions dans une campagne de qualification pour la Coupe du Monde. Pour rappel, il avait déjà remporté quatre matchs en tant qu'intérimaire lors des éliminatoires de la CAN 2025, avant d'être confirmé à la tête de l'équipe nationale.

Rassul SECK



LA COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE AGRICOLE DU SÉNÉGAL (CNAAS)
A LA 9^e ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉLEVAGE PRÉSIDIÉE
PAR LE CHEF DE L'ÉTAT, BASSIROU DIOMAYE FAYE À KAOLACK.



Le Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, reçoit le chèque symbolique de la CNAAS des mains de son Directeur général, Mouhamadou Moustapha Fall



LA CNAAS A MARRAKECH



LA CNAAS AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DE PARIS





A PARAÎTRE PROCHAINEMENT

REGARDS

Magazine international d'informations générales - HORS-SÉRIE - • MARS 2025 Prix : 1500 Frs CFA



CHEIKH DIBA

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

**LE MAÎTRE D'ŒUVRE DU REDRESSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES DU SÉNÉGAL**

Une expertise unique dans la gestion du risque agricole au Sénégal

- **UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVE SYNERGIQUE**
Réunissant autour d'un capital de 1,5 milliard F :
 - L'Etat du Sénégal ;
 - les compagnies d'assurances et de réassurance du Sénégal ;
 - une société de réassurance africaine, des organisations de producteurs et d'éleveurs ;
 - des privés nationaux.
- **DES MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC**
 - Protéger les personnes physiques ou morales qui exercent une profession agricole contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales ;
 - assurer la planification, la gestion du régime d'assurance agricole pour le Sénégal ;
 - contribuer à la modernisation de l'agriculture ;
 - participer à la réalisation de toute mission d'intérêt public dans le domaine de l'assurance agricole que pourrait lui confier l'Etat du Sénégal ;
 - étudier et faire la promotion de nouveaux produits d'assurance agricole.

- **UNE IMPLANTATION PROGRESSIVE**
La CNAAS a l'ambition d'être partout présente au Sénégal.
Elle dispose déjà d'agences à Kaolack, Louga, Saint-Louis et Tambacounda. Elle s'appuie par ailleurs sur des relais locaux (réseaux d'institutions financières et d'organisations de producteurs) déjà en place à l'échelle des départements, arrondissements et villages.
- **UNE CLIENTÈLE VARIEE**
La clientèle de la CNAAS est constituée :
 - des personnes physiques ou morales qui exercent les métiers de l'agriculture au sens de l'article 9 de LOASP (agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, etc.) ;
 - des organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs ;
 - des administrations, organismes, banques, institutions de microfinance et sociétés de toutes natures opérant dans le monde agricole ou dans les secteurs connexes.

COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE AGRICOLE DU SÉNÉGAL

• Entreprise régie par le Code CIMA •
• MZ 56, Lot 23 Mermoz pyrotechnie - VDN - BP : 15 297 - Dakar Fann •
• Tél. : +221 33 869 78 00 - Fax : +221 33 868 68 80 •
• Web : www.cnaas.sn • Email : cnaas@cnaas.sn •

Une expertise unique dans la gestion du risque agricole au Sénégal

www.cnaas.sn

NOS ASSURANCES RECOLTES

ASSURANCE MULTIRISQUE EXPLOITATION AGRICOLE

Elle couvre le patrimoine et l'activité de l'exploitation agricole contre les risques d'incendie, de bris de machines, de vol et de tous autres dommages aux biens suivants :

- Les stocks
- Les bâtiments et leurs annexes,
- Les équipements, installations et aménagements agricoles,
- Les matériels, mobiliers et agencements,
- Tous autres investissements.

Les garanties peuvent être étendues à d'autres périls spécifiques moyennant surprime.

ASSURANCE POUR RECOLTES SPECIFIQUES

Elle garantit une couverture à la carte de calamités spécifiques pouvant atteindre l'exploitation telles que :

- La pluviométrie excessive
- L'inondation
- Les dommages causés par les animaux sauvages
- Tout autre dommage assurable pouvant atteindre l'exploitation.

Les tarifs varient en fonction de la nature des risques encourus par les récoltes concernées et sont en % de la valeur déclarée de la récolte. Ils vont de 0,5% à 1%.

ASSURANCE TOUTS RISQUES RECOLTES

Elle garantit une couverture complète des calamités naturelles suivantes :

- Sécheresse
- Feux de brousse ou vague de chaleur
- Inondations ou pluviométries excessives
- Invasion acridienne ou aviaire

Les tarifs varient en fonction du département, du taux de couverture, du niveau de rendement moyen et de la nature de la récolte. Ils sont exprimés en % de la valeur déclarée de la récolte et vont de 1,5% à plus de 10%

ASSURANCE DEFICIT PLUVIOMETRIQUE

Elle offre une protection contre les conséquences de déficit pluviométrique sur la production agricole durant la saison des pluies. Elle rembourse la perte de récolte induite par une pluviométrie en deçà d'un niveau considéré comme seuil de déclenchement.

Les tarifs vont de 1,5% de la valeur déclarée de la récolte à 15%

ASSURANCES INDICIELLES

Ce sont de nouvelles formes d'assurance pour lesquelles le paiement de l'indemnité dépend des valeurs d'un indice basé sur la pluviométrie ou les rendements moyens. Elles ont vocation à s'appliquer aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage et la pêche. Elles permettent un règlement des sinistres plus rapide et ont l'avantage d'être à faible coût. La CNAAS dispose déjà d'assurances indicielles pour l'arachide et le maïs.

ASSURANCE OIGNON ET TOMATE INDUSTRIELLE

• L'assurance «oignon» couvre les producteurs des Niyyes contre les risques de vagues de chaleur excessive, «neige» ou embrun marin, pluies hors saison, invasion de criquets pèlerins et pourriture du collet. Le tarif est fixé en % des charges de production.

• L'assurance «Tomate industrielle» couvre les producteurs de la vallée du Fleuve Sénégal contre les risques de dégâts causés par les animaux sauvages, vagues de chaleur, inondation, pluies hors saison et dégâts causés par les oiseaux sauvages. Le tarif est fixé en % des charges de production.

Ces deux produits seront étendus aux autres zones de production du Sénégal.

MICROASSURANCE PECHE ARTSANALE

Cette assurance a pour objet de garantir la pêche artisanale contre les risques suivants :

- Dommages subis par l'embarcation et le matériel de pêche à bord,
- Responsabilité civile du propriétaire de l'embarcation,
- Dommages corporels subis par les personnes membres de l'équipage »

NOS ASSURANCES BETAIL

ASSURANCE MORTALITE DU BETAIL TOUTS RISQUES

Elle offre à l'éleveur une garantie contre les risques de mort naturelle ou par accident ou de maladie. Les tarifs pour une couverture annuelle varient en fonction du type de cheptel. Ils vont de 6% à 9% de la valeur de l'animal.

ASSURANCE MORTALITE ACCIDENTELLE DU BETAIL

Elle offre à l'éleveur une garantie contre les risques de mort accidentelle de bétail. Les tarifs pour une couverture annuelle varient en fonction du type de cheptel. Ils vont de 2% à 3% de la valeur de l'animal.

ASSURANCE MORTALITE VOLAILLE

Elle offre une garantie contre les risques de mort de la volaille résultant d'accident ou de maladie. Les tarifs pour une couverture annuelle varient en fonction de la nature et de la période d'élevage. Ils vont de 1,75% à 3%.

ASSURANCE MULTIRISQUE VEHICULE HIPPOMOBILE

L'Assurance Multirisque Véhicule Hippomobile garantit une indemnité en cas de dommages accidentels subis par le véhicule hippomobile (le cheval et la charrette) et des dommages matériels causés à autrui par le véhicule. La prime pour une couverture annuelle est en moyenne de 25.000 F par véhicule hippomobile.

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELS VIANDES

Elle garantit aux bouchers et chevillards sollicitant régulièrement les prestations des services des abattoirs de la SUGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal) une indemnité contre les risques des saisies totales ou partielles des animaux abattus pour des motifs qui ne leur sont pas imputables. Les tarifs vont de 3 à 5 F par kg du poids de la carcasse.

MICROASSURANCE TEMPORAIRE DECÈS

La Microassurance Temporaire Décès est une Assurance Décès Invalidité (ADI) destinée à garantir la banque ou institution de microfinance contre les risques de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'emprunteur d'un crédit agricole. Ce produit convient aussi bien pour les crédits d'investissement ou d'équipement agricole que pour le financement de fonds de roulement.